



**Communiqué Final de la Réunion Plénière du Processus de Kimberley  
22 novembre 2013  
Johannesbourg  
République d’Afrique du Sud**

1. La onzième réunion de la plénière du Processus de Kimberley (PK) était convoquée du 19<sup>e</sup> au 22<sup>e</sup> jour de novembre 2013 à Johannesburg, République d’Afrique du Sud. Elle a connu la participation des délégations des pays membres du PK, des observateurs de même que des invités du Président.
2. Le Comité de Participation (CP), le Comité sur les Règles et les Procédures (CRP), le Groupe de Travail sur le Suivi [Monitoring] (WGM), le Groupe de Travail sur les Statistiques (WGS), le Groupe de Travail sur l’Exploitation Artisanale des Gisements Alluviaux (WGAAP), le Comité sur l’Evaluation du Système de Certification du Processus de Kimberley (CKR), le Groupe de Travail des Experts en Diamants (WGDE), et le Comité de Sélection (SC) ont (avaient) tenu des réunions à la plénière.
3. La plénière a reconnu le rôle fructueux / prépondérant que le PK a joué en endiguant le flux de diamants de guerre dans la première décennie de son existence. Elle a également reconnu l’impact développemental significatif qu’a eu le PK sur l’amélioration de la vie des personnes dépendantes du commerce des diamants. La Plénière a réaffirmé le partenariat unique entre les gouvernements, l’industrie et la société civile comme une énorme source de force qui a soutenu le processus de Kimberley. Dans les perspectives d’avenir, la plénière s’est engagé de continuer à veiller à ce que le PK demeure pertinent comme un outil crédible dans la lutte contre les flux illégaux de diamants bruts.
4. La plénière a reconnu les circonstances imprévues qui ont empêché la République Bolivarienne du Venezuela de se conformer au communiqué de Washington. La Plénière s’est félicité de la participation de la République bolivarienne du Venezuela à la plénière de 2013 ; elle a reconnu les efforts actuels de la République Bolivarienne du Venezuela - y compris la création de la Société Nationale d’Exploitation des Mines - et

- a reconnu son intention de participer pleinement au PK.
5. Compte tenu de la décision de la République Bolivarienne du Venezuela de 2008 de suspendre sa production de diamants bruts, la Plénière a chargé le président du PK de préciser sur le site internet du PK que la République Bolivarienne du Venezuela ne peut pas commercialiser des diamants bruts.
  6. La Plénière a pris note qu'afin que la République Bolivarienne du Venezuela puisse pleinement participer au PK, il doit accueillir une Mission d'Evaluation qui va démontrer sa conformité aux exigences (conditions) minimales du Système de Certification du Processus de Kimberley (KPCS).
  7. La Plénière a encouragé la République Bolivarienne du Venezuela d'accueillir une Mission d'Assistance Technique pour préparer la mission d'évaluation et, elle a reconnu la bonne volonté de la République bolivarienne du Venezuela dans ce cadre.
  8. La Plénière a adopté la « Décision Administrative sur la dissolution du Comité de Participation et celui de Sélection et ainsi que la formation du Comité sur la Participation et la Présidence » et le « mandat du Comité sur la Participation et la Présidence. »
  9. La Plénière a pris note du fait que toutes les références soit au « Comité de Participation » ou au « Comité de Sélection » dans tous les documents précédents du PK sont, par la présente, considérées remplacées par le « Comité sur la Participation et la Présidence ». La Plénière a chargé le Président du PK de mettre à jour, conséquemment, le site internet du KP.
  10. L'assemblée plénière a reconnu que le Comité sur la Participation et la Présidence prévoit de poursuivre la discussion de savoir si ce Comité devrait procéder à la visite d'expertise auprès de chaque candidat.
  11. La Plénière s'est félicité de l'admission au mois de juin de la République du Mali au sein du PK par procédure écrite.
  12. La Plénière s'est félicité de l'intérêt de la République du Mozambique d'adhérer au Processus de Kimberley et a remercié l'Afrique du Sud et l'Angola pour avoir assuré la liaison avec la République du Mozambique.
  13. La Plénière a pris note des résultats de l'exercice du rapport annuel de 2013, étant la principale source complète et régulière des informations sur la mise en œuvre du Système de Certification du Processus de Kimberley

(SCPCK) par les participants, et elle s'est félicité de la présentation des rapports annuels sur la mise en œuvre du SCPK en 2012 par 54 participants représentant 81 pays. La Plénière a examiné l'évaluation des rapports annuels et a appelé le Comité de Travail sur le Suivi (WGM) d'explorer les moyens d'améliorer davantage le mécanisme d'évaluation et a encouragé les participants de soumettre des rapports annuels de fond sur la mise en œuvre du chapitre national du Processus de Kimberley en conformité avec les lignes directrices des rapports annuels.

14. La Plénière a pris note des rapports annuels présentés par la Coalition de la société civile et le WDC (le Conseil Mondial du Diamant [CMD]) sur leurs activités en appui à la mise en œuvre du SCPK, en conformité avec la Décision Administrative (DA) de 2009 (AD) sur les activités des Observateurs.
15. La Plénière a accepté les rapports sur les visites d'évaluation menées au Liban , la Suisse , les États- Unis d'Amérique et le Vietnam , et a invité le Groupe de Travail sur le Suivi pour faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations dans un délai de six mois et de présenter le rapport à la prochaine réunion intersession. En outre, la Plénière a pris note des exposés sur les visites d'évaluation réalisées en Afrique du Sud, au Libéria, à la Fédération de Russie et à Singapour, et a demandé aux équipes ayant effectué ces visites d'évaluation respectives de finaliser leurs rapports avant la fin de l'année. La Plénière s'est félicité des invitations pour effectuer des visites d'évaluation par le WGM en Guinée, Chine, Arménie, Guyana, Togo, République du Congo (Congo - Brazzaville), République Démocratique du Congo (RDC) et Australie ; et ainsi que l'intention de Swaziland de faire une demande pour une visite d'évaluation au moment voulu / opportun. La Plénière a salué l'engagement de ces pays d'ouvrir continuellement leurs systèmes de certification aux évaluations et aux progrès réalisés ; et elle a fait appel aux autres participants de continuer d'inviter les missions des visites d'évaluation en vertu du système d'évaluation par les pairs au sein du PK.
16. La Plénière a décidé d'associer le Mécanisme de Soutien Administratif (ASM) en approchant les participants pour permettre la publication du contenu "non-PK" de leurs rapports annuels et visites d'évaluation sur la partie publique du site internet du PK, en conformité avec la DA sur les Procédures pour le Respect de la Confidentialité au sein du PK et ainsi que sur la DA revue concernant le Système d'Evaluation par les Pairs (2012).
17. La Plénière a adopté une proposition pour apporter les modifications au document de base du PK visant à renforcer la mise en œuvre du SCPK relevant de ses compétences/attributions actuelles. Avec ces modifications un certain nombre de recommandations de l'annexe II sont

devenus des exigences (conditions) minimales par leur inclusion dans une nouvelle annexe IV du document de base du PK, tandis que certaines autres recommandations restantes ont été affinées. La Plénière a invité le Groupe de Travail sur le Suivi (WGM) de poursuivre l'examen et la révision des autres recommandations de l'annexe II, explorant ainsi la possibilité de les intégrer à des exigences (conditions) minimales au moment opportun.

18. Compte tenu de la résolution 2079 (2012) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, la Plénière a pris note de l'exposé sur la récente visite d'évaluation au Libéria (18-27 Mars 2013) et l'engagement du pays à relever les défis identifiés et de renforcer son système de contrôle interne. La plénière a reconnu la participation active du Liberia dans le travail effectué par l'équipe régionale du PK pour la coopération dans la région du fleuve Mano et a souligné la nécessité de poursuivre les efforts pour relever les défis de la mise en œuvre du SCPK en étroite collaboration avec le PK et le Groupe d'Experts de l'ONU.
19. Compte tenu de la résolution 2101 (2013) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, la Plénière a pris note des conclusions et recommandations de la récente Mission d'Evaluation en Côte d'Ivoire (30 Septembre- 4 octobre 2013) et a reconnu les mesures importantes prises par le pays pour assurer la conformité aux exigences minimales du Système de Certification du Processus de Kimberley (SCPK). La Plénière a reconnu que la Côte d'Ivoire a rempli les exigences minimales du Système de Certification du Processus de Kimberley (SCPK) comme éventuellement cela se ferait sous le poids de l'embargo de l'ONU. La Plénière a demandé au Président du PK de communiquer les résultats de la Mission d'Evaluation au Conseil de sécurité des Nations Unies, conformément à l'article 6 de la Résolution des Nations Unies 2101 (2013) qui dit que le Conseil de Sécurité de l'ONU devra "revoir les mesures compte tenu des progrès réalisés dans la mise en œuvre du SCPK".
20. La Plénière a encouragé la Côte d'Ivoire de développer une stratégie de transition et une feuille de route vers la levée de l'embargo de l'ONU sur les exportations de diamants bruts. Dans ce contexte, la Plénière a demandé que la Côte d'Ivoire, en association avec les Amis de la Côte d'Ivoire (FOCDI) et d'autres organes du PK puisse, le cas échéant, collaborer activement avec le Groupe d'Experts des Nations Unies.
21. La Plénière a exprimé son soutien aux efforts du gouvernement ivoirien pour assurer de sa conformité au SCPK dans le cadre de leur stratégie visant à relever les défis juridiques, institutionnels et politiques qui ont conduit à l'embargo de l'ONU et les restrictions imposées par le KP. La Plénière a estimé que la conformité au SCPK est complémentaire et utile pour répondre aux préoccupations de l'ONU ; et elle a encouragé la Côte

d'Ivoire à ne ménager aucun effort pour mettre en place sa chaîne légale de traçabilité / garde. La Plénière a accepté l'invitation de la Côte d'Ivoire d'accueillir une Mission d'Evaluation six mois après que les exportations légales de diamants bruts aient repris.

22. En outre, la Plénière a pris note du fait que la Côte d'Ivoire est activement impliqué dans le travail effectué par l'équipe régionale du PK dans le cadre de la coopération dans la région du fleuve Mano et que sa politique nationale sur l'exploitation minière artisanale pourrait être considéré comme un exemple de bonne pratique pour les autres pays. La Plénière a également noté que FOCDI et **l'Association des Pays Africains Producteurs de Diamants (ADPA)** ont fourni une assistance technique aux autorités ivoiriennes du PK, et a exprimé l'engagement du PK de les soutenir davantage afin de parvenir à la mise en œuvre complète du SCPK. Dans ce contexte, la Plénière a également reconnu l'importance du travail de sensibilisation effectué par la Diamond Development Initiative (DDI)[Initiative du Développement du Diamant] et le récent lancement du projet des Droits de Propriété et Développement du Diamant Artisanal (PRADD II) projet cofinancé par l'USAID et l'Union Européenne pour la promotion de la formalisation du secteur minier artisanal et le renforcement de la chaîne de traçabilité (garde) du pays.
23. La Plénière a salué l'initiative de participants d'Afrique de l'Ouest de renforcer leur coopération sur la mise en œuvre du PK et les efforts d'harmonisation de politique de PK dans le cadre de l'approche régionale pour la région du fleuve Mano ; et elle les a encouragés à tendre la main aux organisations régionales qui sont reconnues par l'Union Africaine (UA), en particulier la Communauté économique des États-Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La Plénière s'est félicité de l'appui apporté par le Secrétariat de l'Union du fleuve Mano à cette initiative. La Plénière a félicité la République Démocratique du Congo (RDC) pour avoir pris le leadership de l'équipe technique en appui à cette approche et a noté la récente visite de cette équipe en Côte d'Ivoire, au Guinée et en Sierra Leone (30 Septembre-11 Octobre 2013). En outre, la plénière a reconnu les plans de la région pour élaborer une stratégie régionale et une feuille de route à l'issue d'un atelier de haut niveau sur la coopération régionale en Afrique de l'Ouest au début de l'an 2014.
24. La plénière a de nouveau maintenu la Décision Administrative (AD) sur la République centrafricaine (RCA) [Suspension temporaire] telle que approuvée par la procédure écrite le 23 mai 2013. La Plénière a pris note du plan de travail proposé, tel que présenté par le RCA pour traiter les questions de non-conformité aux exigences minimales du Système de Certification du Processus de Kimberley (SCPK) et du renforcement de son système de contrôle interne ; et elle a demandé aux autorités du PK

de la RCA de continuer l'élaboration des aspects de mise en œuvre. La Plénière a encouragé les participants à fournir une assistance technique à la RCA afin d'aider à peaufiner le plan de travail et sa mise en œuvre. En outre, la Plénière a pris note des activités menées par le WGM pour surveiller la situation sur le terrain à travers l'analyse de l'imagerie satellitaire. Se référant au rapport du Secrétaire Général des Nations Unies S/2013/671 (14 Novembre 2013) et à la réunion du Conseil de Sécurité des Nations Unies du 20 Novembre 2013, la Plénière a reconnu que les conditions de sécurité en RCA ne sont pas pour le moment propice à l'organisation d'une Mission d'Evaluation et ne donnent pas de garantie pour préserver l'intégrité de la chaîne de traçabilité (garde) de diamants. La Plénière a demandé au Président du PK d'assurer une liaison permanente avec les Nations Unies dans l'évaluation de la situation sur le terrain.

25. La Plénière a demandé que la DA et la situation en République Centrafricaine continueraient d'être évaluées par le Groupe de Travail de Suivi /Monitoring (WGM), en consultation avec d'autres organes de travail du PK. La Plénière a décidé que le US Geological Survey (USGS) et le Joint Research Centre de l'UE/ le Centre Commun de Recherche (CCR) de l'UE devraient continuer à surveiller la RCA et fournir les services de surveillance satellitaire au WGM en rapport avec les sites de diamants artisanaux et de production et elle a invité l'ASM pour télécharger l'empreinte de la partie ouest de la RCA, tel que préparé par le Groupe de Travail des Experts de Diamant (WGDE) sur le site internet du PK. Dans ce contexte, la Plénière a demandé au Groupe de Travail sur la Statistique (WGS) et au WGDE de surveiller et d'évaluer le risque d'infiltration de diamants de la RCA dans le commerce légitime ; et elle a fait appel au Cameroun, à la République du Congo (Congo-Brazzaville) et ainsi qu'à la République Démocratique du Congo (RDC) de continuer à partager mensuellement leurs données d'exportation et les images/photos des cargaisons avec le WGS et le WGDE.
26. En outre, la plénière a recommandé au Président du PK d'approcher à nouveau l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Union Africaine (UA) et la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) et de demander aux pays voisins comme le Soudan, le Sud-Soudan et le Tchad de collaborer avec le PK et appliquer la vigilance à leurs frontières.
27. La Plénière a pris note de la présentation par l'Inde et l'Union Européenne sur leur plate-forme de partage de données communes du SCPK et elle a

considéré cela comme un exemple de bonne pratique pour les autres participants.

28. La Plénière a pris note des discussions du WGM sur le renforcement de l'évaluation (examen) par les pairs et aussi celles d'une étude réalisée à l'initiative de Partenariat Afrique Canada (PAC) comme une contribution de la société civile. La Plénière a encouragé le WGM de continuer à évaluer les possibilités d'améliorer le système d'évaluation par les pairs au sein du PK.
29. La Plénière a pris note de la fin du mandat du CKR et a remercié le Botswana pour sa présidence et le Canada pour sa vice-présidence ainsi que les membres et elle les a invité de participer au Comité.
30. La plénière a accepté la recommandation du CKR de prendre une décision d'entreprendre une autre évaluation du SCPK en 2017, comme décidé en séance plénière et en conformité avec la DA d'octobre 2003 à Sun City.
31. La Plénière s'est félicité de la mise en œuvre du Mécanisme de Soutien Administratif (ASM), hébergé par le WDC, et proroge le mandat de l'ASM pour trois années supplémentaires (Plénière 2016). Les rapports annuels du Mécanisme de Soutien Administratif (ASM) doivent être présentés / soumis au Président.
32. La plénière a autorisé le président du PK de sélectionner un groupe de travail approprié d'entreprendre une discussion préliminaire sur les rapports annuels du ASM et rédiger une recommandation sur ce document à soumettre à l'examen de la plénière du PK.
33. La Plénière a pris note du fait que le CKR ne pouvait pas parvenir à un consensus sur les domaines prioritaires suivants, identifiés dans la DA 006-2011:
  - Prise de décision
  - Définition du diamant de conflit (guerre/sang)

Le président, les participants et les observateurs ont été encouragés de poursuivre les échanges sur ces éléments en suspend.

34. La Plénière a pris note d'une proposition reçue par la CKR pour créer un nouveau forum pour générer et partager des idées novatrices.

35. La Plénière a approuvé la «Décision Administrative sur les Définitions Techniques ».
36. La Plénière a approuvé «La Décision Administrative relative à la Présidence des organes de travail du Processus de Kimberley» et «La Décision Administrative sur les demandes d'adhésion et de Participation des participants aux organes de travail du PK » élaborées par le Comité sur les Règles et Procédures et soumis conjointement pour approbation par la Commission ad hoc sur l'Evaluation du SCPK et le Comité sur la Participation et la Présidence.
37. La Plénière a accepté les recommandations du CRP et que chaque organe reformule ses termes de référence, si nécessaire, pour répondre à la composition, aux rôles et aux devoirs des membres. Les organes de travail peuvent inclure des critères relatifs à l'engagement actif dans le groupe (y compris l'engagement sur le terrain, si c'est approprié) et l'expertise pertinente.
38. La Plénière a accepté que, selon « La décision administrative relative à la présidence des organes de travail du Processus de Kimberley », tous les présidents actuels des organes de travail conservent leurs positions, à l'exception du Comité de Participation et Présidence, qui continue à roter selon son mandat. La révision de la présidence des organes de travail conformément à ladite Décision Administrative aura lieu en 2017.
39. La Plénière a noté que la p.11 de « La Décision Administrative sur le processus d'adhésion des participants au PK et la participation des organes de travail du PK » et le paragraphe 7 de l'article 2.2. de « La Décision Administrative relative à la présidence des organes de travail du Processus de Kimberley » sont adoptées en conformité avec « Les Directives du Comité de participation recommandant les mesures provisoires concernant le non-conformité sérieuse aux exigences minimales du SCPK ».
40. La Plénière a approuvé « la Décision Administrative sur la protection du logo du PK et des Directives pour son utilisation » élaborée par le Comité sur les Règles et les Procédures. Le PK reconnaît que M. Frei et M. Ackermann ont remporté le concours du logo en 2002 et adopte ce logo comme son logo officiel.
41. La plénière a instruit le Mécanisme de Soutien Administratif de mettre le logo adopté sur tous les documents présentés dans le Compendium adopté en 2012 à Washington, ainsi que sur les documents adoptés par la Plénière de 2013. Ceci doit être fait avant la prochaine réunion d'intersession. La Plénière a également instruit le Mécanisme de Soutien Administratif de mettre le logo adopté sur tous les documents à venir.



devant être adopté par la plénière.

42. La Plénière a trouvé que c'était judicieux pour le Comité sur les Règles et les Procédures à inclure dans son ordre du jour provisoire de 2014 l'utilisation de l'expression du «Processus de Kimberley» et la considération de la requête du Comité de participation relative aux demandes du statut d'observateur du PK.
43. La plénière a adopté le mandat révisé de WGAAP tel que approuvé par le WGAAP au cours de la réunion intersession de Juin 2013.
44. Comme recommandé par le WGAAP, la Plénière avait noté l'outil de diagnostic pour les membres du groupe de travail pour mesurer les progrès sur la mise en œuvre de la Déclaration de Washington sur l'intégration du développement l'exploitation artisanale et à petite échelle des diamants ainsi que la contribution de l'Initiative Diamant et Développement [Diamond Development Initiative (DDI)] pour la mise en œuvre de la présente Déclaration dans les pays (du bassin) du fleuve Mano.
45. Tel que recommandé par le WGAAP, la Plénière a ajouté l'ADPA, comme membre observateur permanent et indépendant du Groupe de Travail.
46. La Plénière a noté qu'une sous équipe de WGS dirigé par l'Inde et comprenait des membres du Botswana, de l'Union européenne, du Canada, de la République démocratique du Congo, de la Fédération de Russie, de la République Populaire de Chine et des États-Unis a récemment révisé le mandat du WGS de 2003. Une copie du brouillon des termes de référence a été présenté à la plénière pour examen par le WGS. Bien qu'il y ait des modifications significatives apportées au document, il y avait plusieurs points qui nécessitaient la clarification et les discussions supplémentaires du WGS. Les discussions sur le brouillon des termes de référence continueront après la Plénière à travers les téléconférences.
47. La Plénière a également noté que le WGS avait mis en application son premier questionnaire sur le processus de l'anomalie des données (DAQ) avec les statistiques de production et de commercialisation de H1, Q2 de 2013. Le DAQ a été développé dans le but d'améliorer la qualité et l'exactitude des données de SCPK avant d'entamer les analyses statistiques annuelles. Ce processus a été adopté lors de la plénière de 2012 aux Etats Unis d'Amérique. Une réunion a été tenue afin de réviser

le processus du DAQ pour les membres du SCPK et de répondre à toutes les questions relatives à ce processus.

48. La Plénière a en outre noté que le WGS a discuté sur les Directives révisées pour la Préparation, la Révision, et l'Analyse du document de données du PK. Ce document sert de guide de la méthode interne utilisée par les membres du WGS pour effectuer des analyses statistiques annuelles pour tous les participants du PK et de l'entité commerciale de diamants bruts du Taipei en Chine. La plénière a adopté les Directives pour la Préparation, la Révision et l'Analyse des Données statistiques du PK élaborées par le WGS.
49. La plénière a été informé qu'afin de faciliter la préparation des analyses statistiques annuelles, le WGS s'était réuni pour poursuivre les discussions sur l'identification des graphiques et des tableaux pertinents qui seraient générés automatiquement par le système. Les discussions se poursuivront à des téléconférences à venir.
50. La Plénière était également informée que les WGDE / WGS s'étaient réunis pour discuter de problèmes communs à ces deux groupes de travail. À la suite de la réunion, le WGDE aidera le WGS sur son travail de suivi des statistiques d'exportation du Ghana conformément à la DA sur le Ghana. Aussi le WGS aidera le WGDE dans son travail en cours de méthodologie d'évaluation en rapport avec les données statistiques.
51. La Plénière a pris note des rapports de WGS qu'il ya cinq participants du PK en situation de non-conformité par rapport aux statistiques de production et de commercialisation. Le WGS apprécie le soutien permanent du Président du PK et celui de la PC dans la résolution de ce problème.
52. La Plénière a pris note du fait que la section publique du site internet du PK réservée au Diamant Brut contient actuellement des diagrammes, tableaux et graphiques de 2012. Ces données ont été publiées sur le site internet en juin 2013. La section des participants sur le site internet du PK réservé au Diamant Brut contient actuellement des informations statistiques fiables de 2004-2013. Les données de 2003 ne sont pas fiables et ne sont pas utilisés dans les analyses statistiques.
53. La Plénière a également noté que les membres du WGS avaient complété 36 analyses statistiques le 20 Novembre 2013. Toutes les analyses reçues ont été transmises aux participants pour révision et réponse. Il ya 12 autres analyses qui rester à effectuer.
54. La Plénière a pris note du travail que le Groupe de Travail d'Experts en diamants, en collaboration avec le Groupe d'Experts de l'ONU sur la Côte

d' Ivoire, a entrepris dans le cadre du projet de la prise d'empreintes digitales des diamants en provenance de Côte d'Ivoire tel que mandaté par la résolution du Conseil de Sécurité 1893 (2009) de l'ONU. Bien que le sous-groupe scientifique dirigé/conduit par l'Afrique du Sud, avait déjà identifié les scientifiques et les institutions scientifiques et proposé une chaîne de traçabilité facile applicable à cette recherche scientifique, jusqu'à présent il n'y a pas des diamants de conflit provenant de la Côte d'Ivoire qui soient importés sous l'exemption de l'embargo pour la recherche de l'origine de la production. Les défis administratifs et juridiques complexes ont empêché la réalisation l'élaboration des informations techniques spécifiques sur la production du diamant ivoirien telle que mandatée par la résolution du CSNU 1893, paragraphes 16 et 17 (2009). Pour faciliter l'expédition / transport, les diamants ivoiriens saisis dans les pays membres dans une institution de recherche accréditée, une « Décision Administrative sur les certificats techniques pour la recherche scientifique » a été adoptée par la Plénière. Maintenant que cet obstacle administratif a été levée et en attente de l'approbation par le Comité du Conseil de Sécurité des Nations Unies créé par la résolution 1672 (2004) concernant la Côte d'Ivoire, les premiers résultats des empreintes digitales de la recherche scientifique sur les diamants de Côte d'Ivoire sont à prévoir au prochain trimestre.

55. La Plénière a également noté que le WGDE étudiera les possibilités d'étendre la remise des certificats techniques pour couvrir d'autres cas où la recherche scientifique est nécessaire pour les cargaisons détenus.
56. La plénière a été informé des travaux que le WGDE a réalisé pour le compte de la CKR de développer les définitions techniques sous la section I - Définitions du document de base de SCPK, qui avaient déjà été proposées à la plénière du PK de Washington (2012).
57. La Plénière s'est félicité des orientations techniques spécifiques élaborées par le WGDE sur l'utilisation de lettres de garantie pour les échantillons des cargaisons d'exploration, y compris les échantillons en masses et représentatifs comme suggéré dans la Bonne / Meilleure Pratique 1 adoptée en 2004. Le WGDE a indiqué qu'il va également enquêter sur l'émission de lettres de garantie pour couvrir d'autres cas, y compris les incertitudes de classification, où celles-ci pourraient être appliquées pour amorcer une chaîne de traçabilité.
58. La Plénière a été informée par le WGDE qu'il intensifierait ses activités sur le Projet de recherche sur les méthodologies d'évaluation et travaillerait

- sur la mise à jour de la matrice de valeur des données de 2010.
59. La Plénière a approuvé la recommandation du WGDE d'accepter la demande du Brésil et de l'Ukraine en qualité des nouveaux membres de ce groupe de travail.
  60. La Plénière a remercié la République d'Afrique du Sud pour avoir organisé et hébergé cette plénière et a apprécié l'hospitalité dont ont fait l'objet tous les délégués.
  61. . La Plénière s'est félicité de la présidence de la République d'Afrique du Sud au Comité sur la Participation et la Présidence (CPP) [CPC] en 2014.
  62. La Plénière a salué l'élection de la République populaire de Chine comme le nouveau président du PK en 2014. La Plénière a également salué l'élection de la République d'Angola en tant que vice -président de 2014.